

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue en présentiel et en visioconférence, le lundi 12 avril 2021, à huis clos, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Hélène Ethier, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, Richard Gouin et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
- 4- Comptes
- 5- Octroi de contrat – Réfection de l'asphalte dans le rang de la Basse
- 6- Projet de règlement – Règlement 391-21 modifiant le zonage affectant la propriété sise au 1593, chemin des Patriotes (zone Cr-4)
- 7- Avis de motion – Règlement 392-21 portant sur les compteurs d'eau
- 8- Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 9- Offre de services, surveillance de chantier pour les projets de remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire et le rang de la Basse
- 10- Vente de terrains, rue Solange-Cournoyer
- 11- Demande de dérogations mineures relative au lot 6 154 618, situé sur la rue Solange-Cournoyer
- 12- Demande d'appui au Ministère des Transports, nettoyage de fossé sur la montée Sainte-Victoire
- 13- Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- 14- Nettoyage des rues (balai mécanique)
- 15- Coupe de foin en bordure des routes
- 16- Embauche – Coordinatrice pour le camp de jour 2021
- 17- Budget de soccer
- 18- Activité pour les familles - Heure du conte (bibliothèque)
- 19- Projet d'art médiatique culturel
- 20- Exercices en plein air *Ainés actifs*, été 2021
- 21- Formation d'un comité pour la démarche locale MADA
- 22- Fabrique de Sainte-Victoire, demande de don
- 23- Association des personnes handicapées Sorel-Tracy, demande de don
- 24- Campagne annuelle de promotion de la santé mentale
- 25- Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021
- 26- Assurances – Ligue de Dek Hockey pour adultes
- 27- Demande d'ajout d'un dos d'âne, rue Sylvio-Dufault

- 28- Achat de téléphones, bureau municipal
- 29- Achat d'un photocopieur, bureau municipal
- 30- Correspondance
- 31- Varia
- 32- Période de questions
- 33- Levée de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2021

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le procès-verbal du 1^{er} mars 2021 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 02/03/2021 AU 12/04/2021

	Budget 2021	Période	Cumulatif
Administration générale	724 438 \$	29 942.30 \$	182 847.16 \$
Sécurité publique	615 245 \$	27 413.71 \$	111 889.42 \$
Enlèvement de la neige	169 600 \$	32 179.22 \$	105 537.63 \$
Voirie et réseau routier	294 030 \$	14 320.67 \$	66 999.91 \$
Hygiène du milieu	918 562 \$	28 131.76 \$	111 821.16 \$
Urbanisme, développement & logement	135 400 \$	- \$	28 262.19 \$
Loisirs & culture	273 395 \$	17 052.15 \$	57 620.19 \$
Immobilisation			
Loisirs	58 500 \$	2 572.31 \$	2 572.31 \$
Voirie	243 500 \$	6 691.37 \$	6 691.37 \$
Administration	- \$	- \$	- \$
Total	3 432 670 \$	158 303.49 \$	674 241.34 \$

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

- 2021-08 : Francine Chrétien – Déplacement, bâtiment accessoire
- 2021-09 : Line Martel – Rénovation résidentielle
- 2021-10 : Marc Girard – Rénovation résidentielle
- 2021-11 : Alexandre Ackaoui Asselin – Démolition, bâtiment accessoire
- 2021-12 : Ranch du Nordais S.E.N.C. - Piscine
- 2021-13 : Michel Aucoin – Rénovation résidentielle
- 2021-14 : Alexandre Péloquin – Bâtiment accessoire (remise)
- 2021-15 : Alexandre Godin – Bâtiment accessoire (garage)
- 2021-16 : Alexandre Godin - Piscine
- 2021-17 : Francine Chrétien – Construction accessoire (patio/terrasse)
- 2021-18 : Marie-Pier Pelletier – Rénovation résidentielle

5. Octroi de contrat – Réfection de l’asphalte dans le rang de la Basse

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des soumissions suivante, pour la réfection de l’asphalte dans le rang de la Basse :

Soumissionnaire : Pavages Maska inc.
Prix : 209 345.88 \$

Soumissionnaire : Construction et pavage Portneuf inc.
Prix : 233 320.91 \$

Soumissionnaire : Sintra inc.
Prix : 218 337.53 \$

Soumissionnaire : Danis Construction inc.
Prix : 219 600.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions a été effectuée le 4 mars 2021, conformément à la réglementation municipale et aux normes de santé publique en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Brouillette, ingénieur, a procédé à l’analyse complète des trois plus basses soumissions reçues et que celles-ci se sont avérées conformes aux exigences des documents d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Pavages Maska inc., a présenté une soumission conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE M. Brouillette recommande d'octroyer le contrat à Pavages Maska inc., pour un montant de 209 345.88 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel octroi le contrat de réfection du rang de la Basse au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc., pour un montant de 209 345.88 \$ incluant les taxes;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6. Projet de règlement – Règlement 391-21 modifiant le zonage affectant la propriété sise au 1593, chemin des Patriotes (zone Cr-4)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage

ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été présentée à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

ATTENDU la demande de modification du règlement de zonage vise à permettre l'implantation d'une microbrasserie (fabrication de bière) dans la zone Cr-4;

ATTENDU que la production de bière artisanale engendre très peu d'impacts sur l'environnement;

ATTENDU que la zone Cr-4 a une profondeur de 60 mètres (197 pieds) du côté est du chemin des Patriotes, ce qui ne permettrait pas l'implantation d'une entreprise de production de bière industrielle;

ATTENDU que l'implantation d'une microbrasserie sur le chemin des Patriotes viendrait diversifier l'économie de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les industries de production de bière, de vins, de cidre, de spiritueux et d'alcool de consommation.

ATTENDU que le Conseil municipal juge cette modification nécessaire pour le bien de la collectivité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

ET résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement # 391-21 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 6.3 *Grille des usages permis* est modifié par l'ajout, au tableau 4, d'un «X» accompagné du chiffre 3 dans la colonne correspondant à la zone Cr-4 vis-à-vis la ligne correspondant aux usages permis suivants : *industries de classe B*.

Article 3

L'article 6.3 *Grille des usages permis* est modifié par l'ajout en bas de page (sous le tableau 4) du texte suivant :

Note 3 : Dans la zone Cr-4, les industries de classe B autorisées sont limitées aux industries de production de bière, de vin, de cidre, de spiritueux et d'alcool de consommation.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

7. Avis de motion – Règlement 392-21 portant sur les compteurs d'eau

M. le conseiller Martin Cournoyer donne avis de motion et dépose un projet de règlement 392-21 portant sur les compteurs d'eau.

8. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent une route locale de niveau 1 (rang de la Basse) tel qu'identifiée dans le Plan des infrastructures routières locales réalisé par le MRC de Pierre-De Saurel en août 2016;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: « le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) pour la réfection du rang de la Basse ».

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

9. Offre de services, surveillance de chantier pour les projets de remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire et le rang de la Basse

CONSIDÉRANT QUE La surveillance des travaux d'aqueduc est exigée en vertu de l'article 175 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), qui stipule que : « Le maître de l'ouvrage doit confier à un ingénieur la supervision des travaux pour l'établissement, la modification ou l'extension d'un système d'aqueduc, d'un système d'égout ou d'un système de gestion des eaux pluviales »;

CONSIDÉRANT QUE les articles 2 et 3 de la Loi sur les Ingénieurs stipulent que la surveillance de tels travaux doit être fait par un ingénieur, suite à la révision adoptée le 22 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Brouillette, de LB infra conseil inc., a procédé à la réalisation des plans et devis et est déjà impliqué dans les deux projets de remplacement d'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire et le rang de la Basse;

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de services professionnels de LB infra conseil inc. pour la surveillance des travaux du projet de remplacement de l'aqueduc sur la montée Sainte-Victoire, pour un montant de 45 000 \$ plus les taxes applicables;

D'accepter l'offre de services professionnels de LB infra conseil inc. pour la surveillance des travaux du projet de remplacement de l'aqueduc sur le rang de la Basse, pour un montant de 15 900 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

10. Vente de terrains, rue Solange-Cournoyer

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'offre d'achat de BJR Construction Inc. (mandataire : Jonathan Bessett), pour les immeubles suivants :

Offre d'achat 04690 – Lot 6 154 618, au montant de 32 000 \$

Offre d'achat 04467 – Lot 6 141 483, au montant de 30 000 \$

Les montants sont en sus des taxes et frais applicables.

La directrice générale est autorisée à signer les documents requis au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

11. Demande de dérogations mineures relative au lot 6 154 618, situé sur la rue Solange-Cournoyer

CONSÉDÉRANT que le requérant projette de subdiviser le lot 6 154 618 afin de construire des habitations unifamiliales jumelées (semi-détachées);

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement et de construction déposé dans le cadre de la demande de dérogations mineures, un des deux lots projetés (lot 4 indiqué sur le plan) aurait une largeur, le long de la ligne de lot avant, de 11,13 mètres (36,5 pieds), alors que le règlement de lotissement # 296-07 prévoit une largeur minimale de 14 mètres (45,93 pieds) pour un terrain occupé par une habitation unifamiliale jumelée desservie par les services municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement et de construction déposé dans le cadre de la demande de dérogations mineures, le coin sud-ouest de l'habitation unifamiliale jumelée projetée sur le lot projeté du côté ouest (lot 3 indiqué sur le plan) serait situé à 1,60 mètre (5,25 pieds) de la ligne de lot arrière, alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul arrière de 6 mètres (19,68 pieds) pour tout bâtiment principal se trouvant dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3;

CONSIDÉRANT que la forme irrégulière du terrain rend difficile le respect de certaines normes de lotissement et d'implantation;

CONSIDÉRANT que les deux lots projetés respecteraient la superficie minimale de 420 m² (4521 p²) prescrite par le règlement de lotissement # 296-07 pour une habitation unifamiliale jumelée desservie par les services municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la majeure partie de la construction projetée faisant l'objet de la demande de dérogations mineures respecterait la marge de recul arrière, sauf le coin sud-ouest, qui se trouve plus près de la ligne de lot arrière à cause de la configuration du terrain;

CONSIDÉRANT que l'habitation se trouvant sur le lot voisin 4 130 354 n'est pas alignée avec la construction projetée faisant l'objet de la demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées quant à la largeur d'un terrain et la marge de recul arrière de l'habitation unifamiliale jumelée projetée ne causeraient aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins, mais qu'il serait plus logique de réduire légèrement la marge de recul avant de la construction projetée afin qu'il y ait plus d'espace entre le coin sud-ouest du bâtiment et la ligne de lot arrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 6 154 618, situé sur la rue Solange-Cournoyer, visant la réduction de la largeur d'un lot projeté pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée à 11,13 mètres (36,5 pieds), de refuser la réduction de la marge de recul arrière de l'habitation unifamiliale jumelée projetée du côté ouest à 1,60 mètre (5,25 pieds), mais d'accorder une réduction de la marge de recul avant des habitations unifamiliales jumelées projetées de 7,5 mètres (24,6 pieds) à 6 mètres (19,68 pieds) ainsi qu'une réduction de la marge de recul arrière de l'habitation unifamiliale jumelée projetée du côté ouest de 6 mètres (19,68 pieds) à 3,3 mètres (10,83 pieds).

Adopté à l'unanimité.

12. Demande d'appui au Ministère des Transports, nettoyage de fossé sur la montée Sainte-Victoire

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une demande d'un citoyen au Ministère des Transports afin de faire nettoyer les fossés situés devant les résidences entre le 92 et le 98, montée Sainte-Victoire (route 239);

CONSIDÉRANT QUE cette voie de circulation relève du Ministère des Transports et non de la compétence municipale, et qu'il n'est pas de la responsabilité de la municipalité d'exécuter les travaux demandés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal estiment que cette demande est prioritaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie la demande faite au Ministère des Transports afin de faire nettoyer les fossés situés devant les résidences entre le 92 et le 98, montée Sainte-Victoire (route 239)

Adopté à l'unanimité.

13. Programme de prévention en santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adhéré à une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail avec la Fédération des municipalités du Québec (FQM);

CONSIDÉRANT QU'une première visite de prévention s'est tenue à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses mesures de prévention en CNESST doivent être mises en place dans les différentes infrastructures de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la santé et sécurité des employés municipaux est une priorité pour les membres du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de services de MEDIAL, pour un montant de 6 500 \$ plus taxes, plus les frais de déplacement applicables.

Adopté à l'unanimité.

14. Nettoyage des rues (balai mécanique)

Les membres du conseil prennent connaissance de 2 soumissions pour le nettoyage des rues.

1 ^{er} Soumissionnaire :	Balai mécanique	Nettoyeuse
Les entreprises Clément Forcier :	100.00 \$ / h	85.00 \$ / h
2 ^e Soumissionnaire :	Balai mécanique	Nettoyeuse
Les entreprises Myrroy inc. :	130.00 \$ / h	110.00 \$ / h

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

D'accepter la soumission de Les entreprises Clément Forcier pour le nettoyage des rues de la municipalité, pour un montant de 100.00\$/heure pour le balai mécanique et de 85.00\$/h pour la nettoyeuse de rue.

Adopté à l'unanimité.

15. Coupe de foin en bordure des routes

Les membres du conseil prennent connaissance de 2 soumissions pour le fauchage des routes.

1 ^{er} Soumissionnaire :	Prix par coupe (avant taxes)	Total 2 coupes (taxes inclus)
Les entreprises Belle Rose inc. :	2 453.20 \$	5 641.13 \$

2 ^e Soumissionnaire :	Prix par coupe (avant taxes)	Total 2 coupes (taxes inclus)
Les entreprises Benoit Gaudette :	2 899.00 \$	6 666.26 \$

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Les entreprises Belle Rose inc. pour le fauchage des bordures de route, pour un montant total de 5 641.13\$ taxes incluses, pour les 2 coupes annuelles de 2021.

Adopté à l'unanimité.

16. Embauche – Coordonnatrice pour le camp de jour 2021

CONSIDÉRANT QUE les postes du camp de jour doivent être renouvelés pour l'été 2021 et que la municipalité applique le Règlement 370-18 – Politique d'embauche pour les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice pour le camp de jour 2021 est présentement vacant, et qu'un appel d'intérêt a été réalisé auprès des employés du camp de jour de l'été précédent;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sandryne Deschesnes a été engagée à titre d'animatrice pour le camp de jour 2020, a présenté un rendement satisfaisant et a signifié son intérêt pour le poste de coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisir recommande l'embauche de Mme Sandryne Deschesnes à titre de coordonnatrice pour le camp de jour 2021;

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil approuve l'embauche de Mme Sandryne Deschesnes à titre de coordonnatrice du camp de jour 2021, selon les modalités prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

17. Budget de soccer

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte le budget de soccer tel que présenté.

QUE la tenue de la saison estivale de soccer pour l'année 2021 est conditionnelle à son autorisation par la Santé publique et que les normes de prévention contre la COVID-19 et exigences de la Santé publique en vigueur devront être appliquées en tout temps.

Adopté à l'unanimité.

18. Activité pour les familles - Heure du conte (bibliothèque)

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Communication Narravox, pour la réalisation d'activités de contes dans les parcs de la Municipalité, au coût de 360 \$ pour 3 ateliers, matériel et déplacements inclus;

QUE les ateliers « heure du conte » soient offerts gratuitement aux familles de la municipalité pendant l'été 2021, en collaboration avec la bibliothèque de Sainte-Victoire;

QUE les ateliers sont annoncés sur la page Facebook et le site web de la municipalité;

QUE la tenue de ces activités pour l'été 2021 soit conditionnelle à son autorisation par la Santé publique et que les normes de prévention contre la COVID-19 et exigences de la Santé publique en vigueur devront être appliquées en tout temps.

Adopté à l'unanimité.

19. Projet d'art médiatique culturel

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue une composante essentielle de la qualité de vie des citoyens, ce qui est au cœur des valeurs de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le rôle des municipalités est de créer des environnements favorables à l'amélioration de la qualité de vie, à l'émergence de richesse et à l'établissement d'un équilibre social permettant à chaque individu de s'épanouir dans le milieu où il a choisi de vivre et de s'accomplir;

CONSIDÉRANT QU'une offre culturelle est plus difficile en période de pandémie et en l'absence d'événements;

CONSIDÉRANT QU'il est important de rendre la culture accessible aux citoyens de tous âges, dont les enfants;

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil accepte la proposition de Mme Julie Martucci afin de réaliser une œuvre médiatique en collaboration avec le camp de jour de Sainte-Victoire pour un coût total de 1 400 \$;

QUE ce projet consiste en la création de quatre (4) croquis de peinture acrylique sur béton réalisés par une artiste, résultant de plusieurs ateliers collaboratifs avec les jeunes du camp de jour;

QUE cette œuvre sera réalisée au parc Armand-Péloquin et rendue disponible aux usagers;

Adopté à l'unanimité.

20. Exercices en plein air *Ainés actifs*, été 2021

CONSIDÉRANT QUE l'activité *Ainés actifs*, permettant des exercices en plein air offerts aux citoyens de la municipalité lors de la période estivale est une activité de loisirs très appréciée;

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte l'offre de service de Mme Céline Gariépy pour la tenue de 10 séances de 1h30, au coût de 900 \$. Les cours se tiendront les mardis, de 9h30 à 11h du 25 mai au 27 juillet 2021;

QU'une demande sera faite à la MRC de Pierre-De Saurel afin que la moitié des coûts (450 \$) soit assumée par la MRC, comme pour les années précédentes;

QUE la tenue de ces activités pour l'été 2021 soit conditionnelle à son autorisation par la Santé publique et que les normes de prévention contre la COVID-19 et exigences de la Santé publique en vigueur devront être appliquées en tout temps.

Adopté à l'unanimité.

21. Formation d'un comité pour la démarche locale MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel bénéficie d'un comité local visant l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique familiale et des aînées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre son implication auprès des aînés et maintenir son statut de *Municipalité amie des aînés* (MADA);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE les personnes suivantes soient désignées afin de former le comité MADA :

M. Denis Hébert, représentant de la FADOQ

Mme Sabrina Benlajreb, citoyenne

Mme Linda Boudreault, citoyenne

Mme Catherine Doyon, citoyenne

Mme Céline Gariépy, citoyenne

Mme Lorraine Turcotte, citoyenne

Mme Claudine Vallée, citoyenne

M. Martin Cournoyer, conseiller

M. Michel Aucoin, maire

Mme Bianka Provençal, technicienne en loisir

Mme Mélissa Pelletier, agente de bureau

Mme Stéphanie Dumont, directrice générale

QUE le mandat du comité sera de réaliser la mise à jour de la politique des aînés, en collaboration avec le comité régional et la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité.

22. Fabrique de Sainte-Victoire, demande de don

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

De contribuer à la campagne annuelle de la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel, en accordant un don de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

23. Association des personnes handicapées Sorel-Tracy, demande de don

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De contribuer à la campagne annuelle de l'Association des personnes handicapées Sorel-Tracy, en accordant un don de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

24. Campagne annuelle de promotion de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les **7 astuces pour se recharger** contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « *ressentir c'est recevoir un message* » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale *ressentir c'est recevoir un message*.

Adopté à l'unanimité.

25. Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'appuyer la semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 : « Ne gardez pas ça en dedans. Dites-le », qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

26. Assurances – Ligue de Dek Hockey pour adultes

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ajoute à sa police d'assurances l'OSBL Ligue de Dek Hockey Renaud Beauchemin à titre d'assuré additionnel.

Adopté à l'unanimité.

27. Demande d'ajout d'un dos d'âne, rue Sylvio-Dufault

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2020, cinq familles de la rue Sylvio-Dufault ont déposé une demande au conseil municipal afin de faire ajouter un deuxième dos d'âne dans ce secteur, puisqu'ils considéraient la vitesse des véhicules comme problématique;

CONSIDÉRANT QUE la demande avait alors été mise à l'étude pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée de nouveau le 29 mars 2021;

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède à l'installation de deux dos d'âne de type ralentisseurs sur les rues Sylvio-Dufault et Arthur-Bibeau, afin d'aménager une zone de sécurité routière autour du parc Sylvio-Dufault.

Adopté à l'unanimité.

28. Achat de téléphones, bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'est munie d'un système de téléphonie IP avec Babytel afin d'améliorer le service téléphonique pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le service de Babytel est insatisfaisant et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel de changer de fournisseur de service pour Vidéotron;

CONSIDÉRANT QUE les téléphones actuels ne sont pas compatibles avec le nouveau service;

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède à l'achat de 5 nouveaux téléphones (190\$ chacun) et un poste de réception pour le bureau municipal (575\$), au montant total de 1 525\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

29. Achat d'un photocopieur, bureau municipal

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède à l'achat d'un nouveau photocopieur, compte-tenu que l'appareil actuel a atteint sa capacité limite de copies, qu'il est désuet et est régulièrement hors d'usage;

QUE le conseil accepte la soumission de Mégaburo pour l'option de location-achat avec contrat de service pour un photocopieur de modèle Sharp MX-6071, pour un montant mensuel de 196.66\$ plus

des frais d'entente de service pour les copies noir de 0.0071\$ (chacune) et pour les copies couleurs de 0.052\$ (chacune).

Adopté à l'unanimité.

30. Correspondance :

- 1) CPTAQ, Dossiers 420950 et 422780 – Base de Plein air Ville la Joie, demande de rencontre publique (4 mai 2021, 9 h)
- 2) CPTAQ, Dossier 431187 - Réception d'un formulaire de vérification d'un droit et demande de documents requis pour l'analyse du dossier
- 3) CPTAQ, Dossier 431189 – Réception d'un formulaire de vérification d'un droit et demande de documents requis pour l'analyse du dossier
- 4) CPTAQ, Dossier 430090 – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire
- 5) Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, Offre de services 2021-2022 – Précisions
- 6) La Porte du Passant, Comité local d'intervention en itinérance Pierre-De Saurel, sondage
- 7) UPA Richelieu-Yamaska, Campagne de sécurité routière
- 8) MRC de Pierre-De Saurel, cahier des « Réalisations 2020 – MRC de Pierre-De Saurel »
- 9) Municipalité de Saint-François-du-Lac, retrait de la cour commune de Sorel-Tracy
- 10) MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) – Ristourne 2020 (2 561 \$)

31. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

32. Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires par courriel.

Une question a été soumise aux membres du conseil. Un suivi sera fait auprès du citoyen.

33. Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.